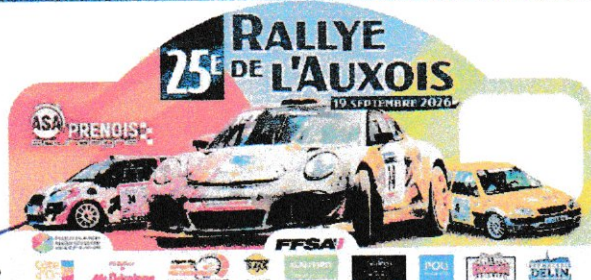


VISA
LIGUE B.F.C.04

n° 41-268
du 24/03/26



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

Moderne

25^{ème} rallye de l'Auxois
18 et 19 septembre 2026

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 10 doivent être renseignées.

Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

Pour obtenir son permis d'organisation, l'ASA organisatrice doit adresser un dossier complet à la FFSA, PAR L'INTERMEDIAIRE DE SA LIGUE (à l'exception des rallyes régionaux dont le permis d'organisation FFSA est délivré par la Ligue).

Ce dossier comprendra obligatoirement :

- Le projet de règlement particulier visé par la Ligue.
- L'itinéraire horaire détaillé

Il est interdit de publier un pré-règlement ou règlement (internet ou autre), avant d'avoir obtenu le permis d'organisation de la FFSA.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA Prenoix - Bourgogne
Nom du Rallye :	25 ^{ème} rallye de l'Auxois
Date :	18 et 19 septembre 2026
Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.):	Régional

Eligibilité :	La Coupe de France des Rallyes 2026 (coef. 2) Les Challenges de la Ligue Bourgogne Franche-Comté 2026.
Participation étrangère autorisée ?	NON
Visa Ligue (date et numéro) :	41 du 24/03/26
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	268 du 24/03/26
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	Guélaud Pierre
Téléphone :	07.82.82.10.67
Mail :	polerallye@asa-prenois-bourgogne.org
Comité d'Organisation	
Président :	Monsieur Vincent Martin
Membres :	<u>Mesdames</u> : Chantal Normand, Elodie Colson, Martine Malgras, Valérie Kopp, Corinne Pleux, Mickaëlle Petit. <u>Messieurs</u> : Pierre Godot, Philippe Soucelier, Richard Simon, Dominique Petitot, Patrick Oudet, Vasselet Francis, Pascal Delfino, Kevin Defosse, Patrice Fagot, François Belorgey, Pierre Guélaud, Benoit Joulkwa, Pascal Claire, Romuald Colson, Marc Brodut, Robert Bott.
Secrétariat du Rallye, Adresse :	ASA Prenois – Bourgogne 5a rue de la Grande Fin 21121 Fontaine les Dijon
Téléphone :	03.80.45.89.79 / 07.82.82.10.67
Mail :	polerallye@asa-prenois-bourgogne.org
Permanence du Rallye :	Jusqu'au 18/09 Au secrétariat de l'ASA Les 18 et 19 Pole Auxois-Sud
Lieu, date, horaire :	Secrétariat ASA de 9h à 12h et de 14h à 18h Pole Auxois - Sud

Organisateur technique	
Nom :	ASA Prenois - Bourgogne
Adresse :	5a rue de la Grande Fin 21121 Fontaine les Dijon
Téléphone :	03.80.45.89.79
Mail :	polerallye@asa-prenois-bourgogne.org

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	13 avril 2026
Ouverture des engagements	Dès parution du règlement
Clôture des engagements	7 septembre 2026
Parution du carnet d'itinéraire	12 septembre 2026 sur le site https://www.asa-prenois-bourgogne.org
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Au secrétariat de l'ASA à partir du 12 septembre 2026 en heures ouvrables sauf le vendredi. Les jours de reconnaissances : Brasserie – bar « le sporting » 26 rue René Laforge Pouilly en Auxois
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	12 et 13 septembre 2026 entre 9h et 12h puis entre 14h et 17h. 18 septembre de 14h à 18h
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	- 18 septembre de 16h à 20h, pôle « Auxois Sud Expo » 21320 Créancey - 19 septembre de 7h30 à 8h15, pôle « Auxois Sud Expo » 21320 Créancey
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	-18 septembre de 16h15 à 20h15, pôle « Auxois Sud Expo » 21320 Créancey -19 septembre de 7h45 à 8h30, pôle « Auxois Sud Expo » 21320 Créancey.
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Pôle « Auxois Sud Expo » 21320 Créancey Le 18 septembre 2026 à 15h
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	18 septembre 2026 à 19h Lieu : PC au pôle « Auxois Sud Expo » 21320 Créancey
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 19 septembre 2026 à 9h15 Lieu : PC pôle « Auxois Sud Expo » 21320 Créancey
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 19 septembre 2026 à 9h15 Lieu : PC pôle « Auxois Sud Expo » 21320 Créancey
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Par écrit distribué lors des vérifications administratives.
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	1 ^{ère} voiture « VHC » le samedi 19 septembre 2026 à 9h40 Lieu : pôle « Auxois Sud Expo » 21320 Créancey
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Lieu : pôle « Auxois Sud Expo » 21320 Créancey ; 1 ^{ère} VHC le 19 septembre 2026 à 19h30.
Ere	Garage Alexis Tainturier 3, rue de la Lochère 21320 Créancey
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Lieu : pôle « Auxois Sud Expo » 21320 Créancey 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Lieu : pôle « Auxois Sud Expo » 21320 Créancey dès parution du classement officiel.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Observateur (facultatif)	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Monsieur Jacques Legall Licence n° 9383
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Madame Maryse Dorey Licence n° 3123 Madame Nicole Guiblain Licence n° 7079
Directeur de Course	Monsieur Joel Jugniot Licence n° 6813
Directeur de Course adjoint au VHC Directeur de course VHRS/VMRS	Monsieur Denis Duroc Licence n° 147050 Madame Marie-Joelle Potheau Licence n° 115791
Directeurs de Course Adjoints délégués à l'ES	Monsieur André Guiblain Licence n° 7081
Adjoints à la Direction de Course délégués à l'ES	Monsieur Robert Bott Licence n° 302406 Monsieur Gérard Pora Licence n° 57091
Commissaire Technique responsable	Monsieur Serge Bullier licence n° 19678
Commissaires Techniques adjoints	Monsieur Fabien Silva Licence n°228511 Monsieur Emilien Renault Licence n° 298801 Stagiaires : Monsieur Pascal Delfino Licence n° 31685 Monsieur Kévin Defosse Licence n° 377210
Médecin chef	Docteur Eric Copie
Directeur du parc	Monsieur Jean Paul Brothier n° 13533
Chargés des relations avec les concurrents	Monsieur Marc Kessler licence n° 233857
Juges de faits	Monsieur Camille Trinquesse Licence n° 3175 Madame Marie Trinquesse Licence n° 212228
Chargé des relations avec la presse	Monsieur Claude Ducoudray
Chronométrateurs	Monsieur Tissier Norbert Licence n° 24359 Monsieur Tschoffen J. Marie Licence n° 196872 Mme Sandrine Jedrek Licence n° 317059
Classement Moderne et VHC. Brenus informatique	Monsieur. David Guiblain Licence n° 134494
Classement VHRS/VMRS : Chronodium	Monsieur Bernard Vialar Licence n° 137593
Speaker	Monsieur Claude Ducoudray
Tricolore	Monsieur Gilles Foutelet Licence n°78653 Monsieur Hubert Benoit Licence n° 3617
Autorité	Monsieur Pierre Godot Licence n° 23434 Monsieur Pierre Guélaud licence n° 15125
00	M. Philippe Soucelier licence n° 30892 Mme. Chantal Normand licence n° 349093

0 VHC	M. Jean Louis Humbert licence n° 25050 M. Marc Brodut licence n° 111034
0 VMRS/VHRS	M. René Putelat licence n° 227875 M. Jacky Lepeule licence n° 13663
0 démo	M. Serge Avry licence n°32362
0 moderne	M. Georges Feutray licence n° 42870 Mme. Céline Vallot licence n° 3170
Damier	M. Richard Simon Licence n° 309458 M. Jacky Olivain Licence n°3272

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 25^{ème} rallye de l'Auxois doit adresser à :

ASA Prenois – Bourgogne
5a rue de la Grande Fin
21121 Fontaine les Dijon

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 7 septembre 2026 minuit, cachet de la poste faisant foi.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 145 voitures maximum toutes catégories confondu (90 modernes, 10 VHC, 15 VHRS et 15 VMRS, 15 démos)

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

Pour les concurrents **modernes** :

- Avec la publicité facultative des organisateurs :
 - Engagement envoyé avant le 17 juillet 2026 : 295€
 - Pour un engagement envoyé après le 17 juillet 2026 : 330€
 - Si au moins un membre de l'équipage est licencié à l'ASA Prenois Bourgogne 04/02 : 295€
- Sans la publicité facultative des organisateurs les montants sont doublés

3.1.11.2P. Les droits d'engagement pour les véhicules en **démonstration** sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs :
 - Engagement envoyé avant le 17 juillet 2026 : 150€
 - Pour un engagement envoyé après le 17 juillet 2026 : 170€
 - Si au moins un membre de l'équipage est licencié à l'ASA Prenois Bourgogne 04/02 : 150€

- Sans la publicité facultative des organisateurs les montants sont doublés

Nota : Dont 5€ reversé à la ligue BFC au titre du challenge « commissaires » de la ligue BFC.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques ne seront remis en banque que la semaine suivant le rallye.

3.1.12.1P remboursement des droits d'engagement

Voir article 4 des prescriptions générales.

Les forfaits signalés avant le 1^{er} septembre 2026 seront intégralement remboursés. Après cette date une somme forfaitaire de 70€ sera retenue pour les frais déjà engagés.

3.3 Ordre de départ

Démo - VHC – Moderne – VMRS – VHRS. Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée dans la zone artisanale des « portes de Bourgogne » (rue Georges Besse) face au complexe Pouilly – Auxois-Sud Expo.

Des sanitaires seront accessibles au complexe ainsi que sur la zone d'assistance.

Les lieux d'assistance devront être rendus propres, un relevé nominatif du parc sera réalisé par les juges de faits.

4.3.1.4

Dans chaque assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A-B et C d'une capacité minimale de 5 kg et ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures # de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture # de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance. En outre, il est précisé que le piquetage est interdit. Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.3.1.5

A leur arrivée aux vérifications administratives et techniques les concurrents doivent obligatoirement décharger leur véhicule en zone assistance (zone artisanale rue Georges Besse) et ne se présenter au pôle « Auxois-sud » uniquement avec le, véhicule de course.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.
Consultable sur le site : <https://www.ffsa.org>

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 25^{ème} Rallye de l'Auxois représente un parcours de 129,450 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte une épreuve spéciale à faire 3 fois d'une longueur de 13,300 km soit une longueur totale de 39,900km.

L'épreuve spéciale est : Beurizot – Vesvres – Soussey sur Brionne - Beurizot

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.1.4 Voitures de démonstration :

Le 25^{ème} Rallye régional de l'Auxois intégrera des voitures de démonstration.

Il est prévu pour roulage 15 véhicules de démonstration espacés toutes les 30 secondes, non chronométrées. Les dépassements sont formellement interdits. L'équipement des pilotes devra être conforme aux normes en vigueur au jour du rallye. Les reconnaissances et les prises de note sont interdites, ne pourront être admises que des voitures éligibles dans la discipline rallye et les équipages devront être en possession de licences concurrent-conducteur correspondant aux licences autorisées dans le rallye de support ou de souscrire à un titre de participation (TPRR) directement sur le site FFSA. Lors de vérifications administratives et techniques, vous devez présenter les documents suivants :

- Carte grise au nom d'un des membres de l'équipage ou attestation de prêt du propriétaire.
- Assurance
- Permis de conduire
- Licence pilote et copilote ou un titre de participation pilote et copilote à souscrire sur le site FFSA onglet « Licence ».
- Contrôle technique à jour
- Pneu de compétition interdit.

Titre de participation pilote et copilote à souscrire directement sur le site FFSA onglet licences au moins 48h avant le départ.

Aucun titre de participation ne sera délivré le jour même.

Le Directeur de Course se donne le droit d'exclure tout équipage pour comportement non adapté.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- 12 et 13 septembre 2026 entre 9h et 12h puis entre 14h et 17h.
- 18 septembre de 14h à 18h

La matérialisation au sol sera effective à l'ouverture des reconnaissances.

Avant tout, il est particulièrement demandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le Code de la Route au cours de leurs reconnaissances de l'itinéraire du rallye. Ils ne doivent en aucun cas effectuer des séances d'essais de vitesse. Il convient à chacun de se montrer digne de la compréhension et de la

sympathie manifestée par les habitants des communes traversées, en veillant à la sécurité et à leur tranquillité.

Les concurrents doivent, en l'absence de contrôleurs, indiquer eux-mêmes avec un stylo à bille la date et l'heure de passage sur leur feuille de pointage intégrée au roadbook

Des pointages intermédiaires seront effectués, soit en arrêtant les concurrents, soit en contrôlant leur heure de passage à divers points du parcours.

6.4.7. Déplacements anormaux

En dehors des zones prévues, tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1P Road Book :

Les road book seront en ligne sur le site : <https://www.asa-prenois-bourgogne.org>

Disponibles au secrétariat de l'ASA à partir du 12 septembre en heures ouvrables.

Disponible les jours de reconnaissance à la brasserie-bar « le sporting » 25, rue René Laforge 21 Pouilly en Auxois.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La remise des prix aura lieu « pôle Auxois – Sud » 30' après la publication des résultats.

Les prix sont répartis de la façon suivante :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Classement général	1 coupe	1 coupe	1 coupe	
Classes de 1 à 4 partants	1 coupe	1 coupe		
Classes de 5 à 10 partants	1 coupe	1 coupe	1 coupe	
Classes plus de 10 partants	1 coupe	1 coupe	1 coupe	1 coupe
Equipage féminin	1 coupe	1 coupe	1 coupe	

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Général	1 engagement Auxois 2027	1 engagement Auxois 2027	1 engagement Auxois 2027
Classe	½ engagement Auxois 2027		
Féminine	1 engagement Auxois 2027		

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix.

Les classements seront disponibles sur le site internet : <https://www.asacbourgogne.fr>